

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16
Quorum 14		+ 7 pouvoirs

Date de convocation 20 mars 2024
Date de publication 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Angélique CHEVRE** pouvoir à **Raynald INGELAERE**, **Bruno LORILLERE** pouvoir à **Emmanuel PROVIN**, **Pierre MARY** pouvoir à **Lucienne WOJTYNA**, **Pascale PETIT** pouvoir à **Claudine BAUDIN ERARD**, **Mélanie SIGNORY** pouvoir à **Jean-Baptiste SCHREINER**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM** pouvoir à **Evelyne BOCQUET**, **Karine VERVISCH** pouvoir à **Régis RENARD.**

Madame Marie-José ROY-DECHANET a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 08_02042024

N°08 : COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA DHUYS » 2023
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2343-1,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 18 mars 2024,

Le rapporteur présente au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2023 du lotissement « LES JARDINS DE LA DHUYS », dressé par Madame la Trésorière de Bar-sur-Aube :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses :	0.31 €
. Recettes :	0.00 €
. Résultat de l'exercice :	- 0.31 €
. Report du résultat antérieur :	- 70 756.60 €
. Résultat de clôture 2023 :	- 70 756.91 €

- Section d'investissement :

. Dépenses :	0.00 €
. Recettes :	0.00 €
. Résultat de l'exercice :	+ 0.00 €
. Report du résultat antérieur :	- 63 451.46 €
. Résultat de clôture 2023 :	- 63 451.46 €

Le compte proposé par Madame la Trésorière étant conforme au compte administratif 2023 arrêté par délibération distincte de ce jour, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

Par 21 voix Pour et 2 ABSTENTIONS (M. Provin et M. Lorillère pouvoir à M. Provin)

- **APPROUVE le compte de gestion du lotissement « LES JARDINS DE LA DHUYS » afférent à l'exercice 2023.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

R 1



....., secrétaire de séance